FOURNIL PANI CANTO

Audrey et Julien vous accueillent les mardi, mercredi et vendredi dans leur fournil situé sur la place du village. Les différents pains :

- complet, ½ complet, au seigle, au petit épeautre, aux graines, à la châtaigne sont fabriqués à partir de levain naturel et cuit au four à bois.

Les farines utilisées ont toutes le label AB (agriculture biologique).

Le fournil est aussi un lieu d'échanges, de rencontres et d'informations culturelles et associatives.

N'hésitez pas à venir profiter de la chaleur du four après chaque fournée pour faire mijoter vos plats !

Pour tout renseignement et réservation,

voici notre n° de téléphone : 04 67 81 39 54

COURS DE YOGA

Denis Charveriat propose de donner des cours de yoga à titre gratuit pour les habitants de St Roman de Codières dans la salle de la mairie.

Pour les jours et heures s'adresser

auprès de Denis au **04 67 27 37 26**

Un certificat médical d'aptitude au sport sera à fournir.

Bus Edgard, notre ligne : D40

Les horaires des bus actuels sont encore valables jusqu'au mardi 7 mai.

Allo Edgard : 0800 33 42 73 **www.edgard-transport.fr**

MAIRIE
LE VILLAGE
30440 –ST ROMAN DE CODIÈRES
TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50

Numéro 71

Bulletin communal

Année 2013 Date de parution : avril

Sommaire :

Dans ce numéro

Compte rendu du conseil du 9 avril 2013

Informations diverses

mairiestroman@orange.fr

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie

Editorial

Le conseil important qui s 'est déroulé le 9 avril dernier, était consacré principalement à l'adoption du budget 2012 et au vote du budget 2013.

Les taux des trois taxes sont restés les mêmes que l'an passé.

Pour 2014 les dotations de l'Etat nous ont été notifiées, il reste quelques incertitudes en particulier sur les droits de mutation qui sont reversés, par le conseil général du Gard et conditionnés à la vente des maisons. Crise oblige, les ventes de propriétés ont été moindres cette année.

On peut affirmer que les finances de la commune sont saines, le budget étant excédentaire. Le seul endettement résulte des logements sociaux de l'école de Bourras qui sont remboursés largement et au-delà par les loyers.

A l'époque où fleurissent les premières fleurs la commune continuent les projets, notamment l'éco hameau, construction d'une halle, travaux sur les chemins communaux etc….

Nous vous laissons découvrir au travers des lignes de ce bulletin tous ces points et vous souhaitons bonne lecture !

La commission information

Conseil municipal du 9 avril 2013

Le 9 avril 2013 à 20 Heures 30 les membres du conseil municipal de la commune de St Roman de Codières régulièrement convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Villaret Luc, Maire.
Etaient présents : Fenétrier Sylvie, Aigoin de Montredon Jean, Salery Roland, Tasset Michel, Boubals Benoit, Torregrosa Claude, Sordoillet Nathalie, Caillat Nicole
Absents excusés : P Pibarot qui donne procuration à Nathalie Sordoillet
Lautric Adrienne qui donne procuration à Fenétrier Sylvie

Vote du compte administratif commune dépenses de fonctionnement 2012 et prévisions 2013

Dépenses Section de fonctionnement	réalisé 2012	prévisions 2013
Assurances	3 974.79 €	3 000.00 €
Camionnette,entretien,carburant	1 850.97 €	2 500.00 €
Entretien bâtiment, voirie, éclairage public, maintenance	7 588.56 €	8 200.00 €
Locations	555.65 €	
Electricité	3 355.59 €	3 700.00 €
Timbres, téléphone	1 780.47 €	1 900.00 €
Fournitures administratives,documentations générales	1 676.18 €	1 800.00 €
Fêtes et cérémonies	2 386.94 €	5 500.00 €
Impôts	892.00 €	900.00 €
Indemnités de fonction, cotisations	17 247.18 €	18 000.00 €
Salaires	39 178.47 €	48 500.00 €
Divers	268.40 €	300.00 €
Subvention CCAS		500.00 €
Participation Syndicat, incendie	10 370.19 €	15 300.00 €
indemnités du percepteur honoraires	368.69 €	400.00 €
Frais d'actes et de contentieux		300.00 €
remboursement emprunt	2 964.43 €	3 000.00 €
Subventions associations	1 050.00 €	1 000.00 €
Animation jeunesse		500.00 €
Site internet	1 435.20 €	
Fourniture d'entretien, petits équipements	6 195.73 €	4 000.00 €
Total dépenses de l'exercice	103 139.44 €	119 300.00 €
dotation aux amortissements	4 644.20 €	4 645.00 €
subvention au budget de l'eau	9 259.00 €	7 889.00 €
Total	**117 042.64 €**	**131 834.00 €**

Article paru dans le Midi Libre après le conseil du 9 avril

Saint-Roman-de-Codières
Lieu-dit La Coste : la demande de construction de l'atelier refusée

Le conseil municipal qui s'est réuni le 9 avril était en ébullition à la suite du refus réitéré de la préfecture de la demande de construction d'un atelier d'artisan de 35 m² sur la commune, au lieu-dit La Coste, sans qu'aucun fonctionnaire d'État ne se soit déplacé afin d'évaluer les arguments avancés, ainsi que la topographie du terrain.
Le conseil municipal, par deux fois, a adopté des résolutions prouvant que la demanderesse pouvait bénéficier de l'article 111-1-24 du code de l'urbanisme.
Ce sont maintenant six conseillers municipaux qui enjoignent le maire de faire le nécessaire contre cet abus de pouvoir et qui n'acceptent ni le fond ni la forme de cette décision administrative.
Le maire, Luc Villaret, explique : *« Nous travaillons pour créer des emplois et n'être pas simplement un lieu de villégiature. Nous défendons l'intérêt général de notre collectivité. Ce refus est incompréhensible et je compte rencontrer le sous-préfet du Vigan dès que possible. Le déménagement éventuel d'une famille de cinq personnes est en jeu, c'est 2,5% de notre population. »*

Les « vendredis de la mairie »

A partir du 15 mai, à 17 heures, venez retrouver les élus sur la terrasse de la mairie, autour d'un verre et d'un grignotis , râler, féliciter, innover, prendre la température de la commune, connaître l'avancement des travaux etc.....
Notre commune avance, soyez partie prenante dans cette aventure !

Pour la bergerie du col pourquoi ne pas amener verres, couverts, assiettes dont vous ne vous servez plus, cela éviterait l'utilisation intempestive du plastique et les poubelles que cela génère. Catherine Prah-Capietto

Entretien des routes communales

La mairie entreprend une campagne de rebouchage des nids de poule. Elle inaugure une nouvelle méthode : ce sera de « l'enrobé à froid » appliqué par une équipe de trois personnes : L'employé communal, accompagné de deux jeunes étudiants de Saint-Roman. Cette opération aura lieu les quinze premiers jours de juin et de juillet.

En conséquence, le débroussaillage des accotements sera fait par la suite, c'est la pratique appelée « fauchage tardif ou raisonné ». De plus en plus utilisée par les services d'entretien des routes, il a des avantages : - un passage au lieu de deux ;

-moins de carburant, de temps et de pollution ;

- meilleur pour la biodiversité (insectes, oiseaux et petits mammifères).

Merci par avance de votre compréhension

Benoît du service technique

Groupement forestier de Saint Martial

Compte rendu de l'AG du 4 décembre 2013

Les porteurs de parts privés et les maires de St-Martial et de St-Roman étaient présents ainsi que Christine Boyer (CRPF), Pascal Maurin (DDTM) et Frédéric Jauvert (Coopérative « La Forêt Privée »lozérienne et gardoise).

Pascal Maurin a indiqué qu'un devis pour la remise en état de l'intégralité des pistes DFCI a été soumis au SIVOM de Sumène où sont réunies toutes les communes du canton. De même, il indique que la subvention du CG du Gard doit être votée en 2013. Il informe aussi que la créance du Groupement Forestier envers le FFN est de 154'315 €

Frédéric Jauvert lui, a présenté le PSG, démarche obligatoire qui est un plan constituant l'état des lieux des boisements accompagné de cartes précises des terres et boisements du GF. Le PSG a fixé les objectifs de gestion et les règles de culture du bois et des peuplements. L'objectif prioritaire est de produire du bois. Les principaux problèmes venant des conditions d'exploitation : l'accès à des grumiers est indispensable, et pour l'instant, dans l'état actuel des routes, c'est impossible. Sous réserve d'aménagements, les solutions sont : sortie à la Perjurade (St-Martial) ou par le col de Pierre Plantée.

GF : Groupement Forestier
CRPF : Centre Régional de la Propriété forestière
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI : Défense de la Forêt contre les Incendies
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
CG : Conseil Général
FFN : Fond Forestier National
PSG : Plan Simple de Gestion

Vote du compte administratif Commune 2012 et prévisions 2013

Recettes de Fonctionnement	réalisé 2012	prévision 2013
Dotation solidarité rurale	10 748.00 €	10 000.00 €
remboursement assurance		1 719.00 €
DGF	38 293.00 €	38 679.00 €
Taxe additionnelle droits mutation	38 805.00 €	35 000.00 €
Attribution compensation TPU	2 464.95 €	1 800.00 €
Dotation élu locaux	2 734.00 €	2 700.00 €
Subventions	256.12 €	
Fond taxe professionnelle, départ	18 208.00 €	15 000.00 €
exonérations taxes	2 335.00 €	2 341.00 €
Loyers	12 972.35 €	12 000.00 €
Dotation de compensation	9 305.00 €	9 000.00 €
Divers	615.81 €	
total recettes de l'exercice	160 499.23 €	152 478.00 €
excédent de l'exercice	56 721.84 €	
excédent comptable	245 337.10 €	
Excédent reporté		76 133.00 €
total		228 611.00 €

M. le maire ne participe pas au vote

Section de fonctionnement :
Dépenses
117 042,64
Recettes
362 379,74
Excédent
245 337,10

Voté 10 voix pour

Recettes investissement réalisé 2012, prévisions 2013

Recettes Investissement	réalisé 2012	prévisions 2013
subvention fde solidarité	4 543.00 €	14 000.00 €
subvention fde soli. 2012 2014	10 500.00 €	10 500.00 €
subvention région bergerie		30 000.00 €
subvention dge chemins	6 626.39 €	
subvention logement social		
FCTVA	12 022.28 €	28 000.00 €
amendes de police		
aménagement de la place	1 573.00 €	
vente de terrain écohameau		100 000.00 €
Total recettes d'investissement	35 264.67 €	182 500.00 €
Dotations aux amortissements	4 644.20 €	4 645.00 €
dépots et cautionnements	350.43 €	800.00 €
Affectation de résultat	10 861.00 €	169 204.00 €
Prélèvement sur la section fonctionnement		
excedent de fonctionnement		
Total	51 120.30 €	357 149.00 €
Déficit total	169 203.66 €	

Section investissement :
Dépenses
220 323.96
Recettes
51 120.30
Déficit
169 203.66
Voté 10 voix pour

Dépenses section investissement commune réalisées 2012 et prévisions 2013

Dépenses Section investissement	réalisé 2012	prévisions 2013
Logiciels spécifiques mairie		3500.00€
Eglise		2 000.00€
Bergerie aménagement	154 576.93€	8 500.00€
Acquisition de terrain		12 000.00€
Bourras logements sociaux	8 907.79 €	
Eco hameau	8 372.00 €	100 000.00€
Voirie	3 278.10 €	35 000.00€
Acquisition de mobilier, matériel outils	1 678.88 €	
Total dépenses d'investissement	176 813.70 €	161 000.00€
Dépôts et cautionnements	350.43 €	800.00€
Remboursement d'emprunt	1 716.09 €	2 000.00€
Total dépenses d'investissement	178 880.22 €	163 800.00€
Déficit reporté	41 443.74 €	169 204.00€
Total	220 323.96 €	333 004.00 €

Budget primitif 2013 Commune

Section de fonctionnement :

Dépenses 131 834€
Recettes 228 611€

Section investissement :

Dépenses 333 004€
Recettes 357 149€

Voté 11 voix pour

Affectation de résultat commune 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme
de 169 203.66 € au compte 1068 section d'investissement
76 133.10 € au compte 002 section de fonctionnement
Voté 11 voix pour

Suite et fin conseil municipal du 9 avril 2013

Transports scolaires :
A compter de la rentrée scolaire de septembre 2013, le transport des enfants de la maternelle sera à la charge des communes, soit 879€ par enfant.

De plus il sera demandé aux parents 20€ de participation pour les enfants fréquentant le collège ou le lycée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

Communauté de communes
Nouvelle cantine à l'école de Sumène

Depuis février, les écoliers de Saint Roman de Codières avec leurs camarades de Saint Martial et de Sumène mangent dans la nouvelle cantine. Cette cantine est un superbe espace à côté de l'école, clair et insonorisé permettant aux 70 à 90 enfants (selon les jours) de prendre leurs repas dans les meilleures conditions possible. La Communauté de Communes, qui gère 500 repas par jour pour les maternelles et les primaires de nos 13 communes, qui dirige le personnel et finance les bâtiments, a réuni la commission concernée dans les nouveaux locaux, avec les parents d'élèves, le cuisinier de Gigean et la diététicienne. Les menus doivent être équilibrés toute l'année. Il y a des repas à thèmes, des produits régionaux et de saison, bref, il n'y a pas que le bâtiment !
Juste à côté de cette merveille, la cour de récréation paraît un peu vieillotte et nue, elle sera bientôt repeinte. L'ancienne cantine qui était devenue totalement inappropriée permet de gagner un espace de classe.

Un menu :
Carottes râpées bio
Fricassée toulousaine bio
Fromage bio
Crème aux œufs bio maison

Autorisation à donner au maire pour négociation de mise à disposition d'un terrain

Une opportunité nous est donnée d'un offre de terrain qui pourrait servir à la filière bois. Situé au-dessus de la route qui descend à Sumène, dans l'alignement de Monache, ce terrain conviendrait parfaitement à l'activité envisagée sans dérangement pour le voisinage, qu'il s'agisse du bruit ou de la circulation. Le propriétaire nous le céderai gracieusement contre la récupération de son bois et des pierres de construction sorties lors des travaux d'aménagement.

Le conseil profite de cette occasion pour rappeler qu'il existe des bonnes volontés sur la commune. Nous pouvons remercier également les enfants de Claude Deshons, décédé l'année passée, qui respectent l'engagement de l'échange de terrain que nous avions initié avec leur père. Le géomètre et le maire sont allés piqueter ce jour les terrains concernés dont nous avions déjà parlé. Nous espérons donc un règlement rapide de cette opération.

Questions diverses

⇒ Luc Villaret nous fait part du changement de mode de représentation à la communauté de communes. Les grosses villes se verront attribuées plus de représentants (10 Ganges, 4 Sumène etc…..) mais sans suppléants, les petites communes auront toujours droit à 1 représentant plus un suppléant.

⇒ Des techniciens du Syndicat du Vidourle sont venus sur place pour nos projets d'aménagement ; dans le cadre du plan patrimoine, une aide de 75% nous serait attribuée pour la restauration de la glacière et la visibilité de la source du Vidourle.

⇒ La communauté de communes, dont c'est la compétence, a voté la réforme des 4 jours et demi pour les écoles mais ne sera appliquée qu'en 2014

⇒ La commission de la HALLE s'est réunie, après avoir discuté avec quelques habitants, et a porté le projet en conseil d'étudier l'idée de la construire sur la place du village et non près de la bergerie, respectant ainsi la fonction d'une halle, d'abriter des intempéries ou du soleil excessif. Mme RAU de la DDTM est favorable à cette proposition plutôt que le projet précédent qu'elle aurait eu du mal à accepter.

⇒ Un chiffrage approximatif a été fait par des membres de la commission :

BOIS = 9200 € TUILES = 3200 €

Des bois pourraient être trouvés au bon vouloir de certains propriétaires, ce qui diminuerait le coût. Rappelons que les travaux seraient effectués par des volontaires (et certains sont déjà sur les rangs).

⇒ La commission va continuer à travailler après l'expertise d'un bureau d'étude (obligatoire) qui sera chargé d'étudier le meilleur emplacement. Une réunion publique aura lieu sur ce thème dès que les choses auront progressées.

Compte administratif Eau et assainissement 2012

M. le Maire ne participe pas au vote

Section d'exploitation

Dépenses 19 912.83 € Recettes 19 663.41

Excédent 249 42 €

Section d'investissement

Dépenses 10 258.01 €

Recettes 21 580.19 €

Excédent 11 322.18 €

Voté 10 voix pour

Budget primitif Eau 2013

Budget primitif 2013 EAU

Section d'exploitation :
Dépenses et Recettes 18 718 €

Section investissement :
Dépenses et Recettes 25 140€

Voté 11 voix pour

Affectation de résultat EAU 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme
de 249.42€ au compte 002 section d'exploitation
Voté 11 voix pour

Subvention au budget de l'eau section d'exploitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention d'équilibre du budget de la commune au budget de l'eau de 7889€ pour équilibrer la section d'exploitation du budget de l'eau
Voté 11 voix pour

Suite … extraits du conseil municipal du 9 avril 2013

Taux des trois taxes pour 2013

Taxe d'habitation	5.56%
Taxe foncier non bâti	52.41%
Taxe foncier bâti	8.37%

Voté à l'unanimité

Subvention au CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention de 500€ compte 657362 budget de la commune dans le but d'alimenter le CCAS.
Voté 11 voix pour

Dossier de demande de permis de construire de Sonia Médina Ortéga

Le maire fait part au conseil et à l'assistance de la réception d'une lettre recommandée émanant de 6 conseillers municipaux - A. Lautric, S. Fenetrier, N. Sordoillet, M. Tasset , P. Pibarot, R. Salery – l'enjoignant de rencontrer le sous-préfet afin d'intervenir pour l'application de l'art. L111-1-24 « *Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement » précisant leurs modalités d'application* » . qui ne n 'empêche en rien la possibilité si, comme il est dit, « si l'intérêt de la commune le justifie », la construction d'un bâtiment professionnel.

⇒ Rappelons que par deux fois, le conseil à délibéré faisant valoir que la commune pouvait perdre 5 habitants si Madame Medina ne trouvait pas le moyen de travailler autre part que dans son habitation, l'accroissement de son activité ne le permettant plus.

⇒ Pour la défense de l'emploi et de la décision des élus, la mairie pourrait justifier un recours contentieux.

⇒ Les quatre autres conseillers approuvent les signataires malgré des réticences de Claude Torregrosa pour le contentieux, mais nous n'en sommes pas à cette extrémité. C'est donc à l'unanimité que Luc Villaret reçoit les pleins pouvoirs pour appuyer à la sous-préfecture le nouveau recours gracieux demandé par Sonia.

⇒ Le maire ajoute que cette acceptation est absolument nécessaire pour la mairie également car c'est toute une partie de nos projets qui seraient remis en cause en cas de refus.

Délibération relative à un permis de construire d'un atelier concernant Mme Sonia Médina Ortega

Le conseil municipal reprend à son compte l'intégralité des arguments développés dans le courrier envoyé par six conseillers de la commune le 20/03/2013.

Le conseil demande au maire de prendre contact avec M. Le sous préfet pour l'informer de la situation prévalant dans la commune en ce qui concerne la demande de permis de Mme Sonia Médina Ortega.

Le conseil municipal demande au maire, si le recours gracieux que va déposer Mme Sonia Médina Ortega n'a pas une suite favorable, d'engager un recours contentieux pour le compte de la commune. Ce recours contentieux étant disjoint de celui qu'engagera de son coté Mme médina.

Ce recours est justifié par le fait que la décision contestée représente un excès de pouvoir de la part de l Etat et cause du tort à la vie sociale et économique de la commune.

Le conseil demande au maire d'envoyer la présente délibération après légalisation, en courrier recommandé à Monsieur le Sous Préfet.

Le conseil demande au maire de prendre tout moyen pour faciliter la mobilisation de la population de la commune contre cette décision illégale et injuste de l'Etat.

Délibération adoptée par un vote nominal :

Claude Torregrosa	pour	Jean Aigoin de Montredon	pour
Roland Saléry	pour	Michel Tasset	pour
Nicole Caillat	pour	Sylvie Fenétrier	pour
Nathalie Sordoillet	pour	Benoit Boubals	pour
Philippe Pibarot	pour	Adrienne Lautric	pour
Villaret luc	1 abstention		

Délibération pour autoriser le maire à déposer une demande de défrichement pour l'implantation de l'éco hameau

Le conseil à l'unanimité, donne l'autorisation de défrichement pour l'éco hameau, ce qui est une démarche légale obligatoire qu'il faut formuler.